

**Comité social d'administration - Séance du 12 mars 2024
Relevé des avis**

Membres en exercice : 10 (4 FSU - 3 UNSA EDUCATION - 3 CGT FERC SUP)

Quorum : 5

Membres présents avec voix délibérative (en ouverture de séance) : 10 (4 FSU - 3 UNSA EDUCATION - 3 CGT FERC SUP)

1/ Approbation du procès-verbal du CSA du 12 janvier 2024

Ne prend pas part au vote : /

Abstentions : 3 (1 FSU - 2 CGT FERC SUP)

Contre : /

Pour : 7 (3 FSU - 3 UNSA EDUCATION - 1 CGT FERC SUP)

Le procès-verbal du CSA du 12 janvier 2024 est approuvé à la majorité des membres présents.

4/ Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle 2024-2026

Ne prend pas part au vote :

Abstentions :

Contre :

Pour : 10 (4 FSU - 3 UNSA EDUCATION - 3 CGT FERC SUP)

Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle 2024-2026 est approuvé à l'unanimité.

6/ Cadre du dispositif de télétravail à l'université Lyon 2

Ne prend pas part au vote :

Abstentions :

Contre : 2 (2 CGT FERC SUP)

Pour : 7 (4 FSU - 3 UNSA EDUCATION)

Le cadre du dispositif de télétravail à l'université Lyon 2 est approuvé à la majorité des membres présents.

7/ Calendrier universitaire 2024-2025 et Ouvertures restreintes 2024-2025

Ne prend pas part au vote :

Abstentions : 2 (2 CGT FERC SUP)

Contre :

Pour : 7 (4 FSU - 3 UNSA EDUCATION)

Le calendrier universitaire 2024-2025 et le calendrier des ouvertures restreintes sont approuvés à la majorité des membres présents.

8/ Précisions sur la rémunération et prise en charge des frais de déplacement des enseignant.es vacataires et occasionnels

Ne prend pas part au vote :

Abstentions :

Contre :

Pour : 9 (4 FSU - 3 UNSA EDUCATION - 2 CGT FERC SUP)

La précision sur la rémunération et prise en charge des frais de déplacement des enseignant.es vacataires et occasionnels est approuvée à l'unanimité.

Fait à Lyon, le

Pour la Présidente,
La Directrice Générale des Services,

Irène GAZEL